



SUPPORTS VISUELS :

COMMENT ETRE CONFORME ?

Au regard des différents Articles du Company Policy de Forever Living Products (FLP) International au sujet de la publicité et de la promotion des produits et de l'activité FLP par des FBO, **les critères mentionnés ci-dessous doivent être repris en totalité** afin d'être en accord avec les règles de FLP International mais également avec la réglementation française.

Afin de développer son réseau de clients ou de prospects, un FBO peut être amené à réaliser des supports visuels sous type d'affiches, d'encarts, flyer ... Sur ce type de documents, certaines informations doivent apparaître impérativement.

1- Mentions obligatoires :

De manière à ce que la personne qui consulte votre support comprenne clairement que celui-ci a été réalisé par un FBO et non directement par la société FLP, il vous faudra indiquer la mention complète suivante :

- ❖ « Entrepreneur Indépendant, Partenaire de la société Forever Living Products »

Si votre support comporte des visuels de denrées et de compléments alimentaires, il vous faudra ajouter les mentions suivantes :

- ❖ « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière »
- ❖ « Les compléments alimentaires doivent être utilisés dans le cadre d'un mode de vie sain et ne pas se substituer à une alimentation variée et équilibrée »

Il vous faut également ajouter l'adresse du site mangerbouger (www.mangerbouger.fr)

Vous devez inscrire la mention suivante sur tout document qui sera distribué (prospectus) :

- ❖ « Ne pas jeter sur la voie publique ».

Si vous êtes enregistrés en société, il vous faudra également indiquer :

- ❖ Votre numéro de RCS ainsi que le nom de la ville d'immatriculation.

La personne qui regarde votre support doit pouvoir être en mesure de vous contacter par mail ou par téléphone si elle le souhaite. Comme indiqué précédemment, vous faites la promotion de nos produits en votre nom et non au nom de la Société Forever Living Products. Vous devez donc indiquer vos coordonnées sur votre support.

Pour les documents qui sont imprimés, ceux-ci doivent comporter :

- ❖ Le nom et l'adresse de l'imprimeur (Il est également possible d'indiquer le site internet). Dans le cas où vous imprimez vous-mêmes vos supports, vous devez faire figurer ces mêmes informations, suivies de la mention "imprimé par nos soins."

Dans le cas où du papier recyclé serait utilisé pour l'impression, nous vous conseillons de l'indiquer, avec la mention :

- ❖ « Imprimé sur du papier recyclé »



- ❖ Les couleurs : L'écriture noire sur fond blanc est réservée à l'administration publique. Il est donc préférable d'utiliser un fond de couleur si vous souhaitez utiliser une calligraphie noire.
- ❖ Les images : En cas d'insertion d'image d'autrui, le crédit photo doit être stipulé.

2- Indication des sites officiels :

L'adresse du site internet officiel de FLP France (www.foreverliving.fr) doit être indiquée. Les personnes qui consultent votre support doivent pouvoir se renseigner sur l'activité de FBO par le biais d'un lien vers notre site officiel.

Vous avez la possibilité si vous le souhaitez, d'indiquer votre lien d'inscription à la boutique en ligne client sur votre support. Nous vous invitons à consulter la procédure « Obtenir son lien personnel vers la boutique client », celle-ci est accessible depuis votre espace FBO, dans les rubriques « Outils », « Outils téléchargeables », « Mes Outils Business » et « Digital ».

3- Usage des outils Forever :

Le logo officiel FLP doit apparaître sur votre support, nous vous invitons à le télécharger directement depuis votre espace FBO, dans les rubriques « Outils », « Outils téléchargeables » et « Outils business ».

Si vous renseignez sur votre support des logos officiels (Leaping Bunny...), vous devez veiller à ce que ceux-ci soient toujours à jour en cas de modification.

4- Allégations thérapeutiques :

Une allégation est un **message** ou une représentation sous forme **d'images, d'éléments graphiques ou de symboles**.

Comme spécifié dans le Company Policy, **Article 16.02.(n)** : « *Aucun FBO ne peut déclarer directement ou indirectement, que les produits FLP sont utiles dans le traitement, la prévention, le diagnostic ou le soin de quelque maladie que ce soit. Les produits FLP qui sont à ingérer sont à visée nutritionnelle et/ou des compléments alimentaires et ne peuvent donc pas être considérés comme des médicaments. Les produits FLP destinés à une application topique entrent dans la catégorie des cosmétiques. Forever ne distribue pas de produits médicaux ou destinés au traitement ou au soin.* »

Les allégations thérapeutiques (propres à guérir ou à soulager une maladie) sont interdites. La promotion des produits ne doit pas être basée sur des allégations thérapeutiques. Nous vendons des compléments alimentaires et des cosmétiques qui sont destinés à des personnes bien portantes et ne peuvent en aucun cas remplacer un traitement médical. Les termes comme « **santé** », « **médicaments** », « **pharmacie** » etc. sont totalement prohibés et ne doivent pas être employés dans les textes de vos supports.



5- Présentation de l'activité/ Allégations Business :

La présentation de l'affaire FLP ne doit pas être sur-prometteuse. Les arguments du type « vous gagnerez 3000 euros en deux mois » ne sont pas autorisés et ne peuvent pas être utilisés pour promouvoir l'activité en tant que FBO.

Conformément au Company Policy, **Article 16.02. (o)** : « *Un FBO n'a pas le droit de faire, directement ou indirectement, toute représentation potentiellement trompeuse de revenus, partielle ou non, à laquelle un FBO pourrait prétendre. Ces représentations de revenus peuvent être entre autres des déclarations ou photos montrant un style de vie luxueux ou excessivement amélioré* »

Le succès d'un FBO dépend de sa motivation et de son implication, vous ne pouvez pas promettre de réussite sans effort.

6- Qui contacter pour faire valider mon support visuel ?

Pour le bien de votre développement d'affaire et de votre partenariat avec FLP, les présentes règles doivent être appliquées à la lettre.

Pour faire valider votre support visuel et s'assurer qu'il soit bien en accord avec la réglementation en la matière, vous pouvez nous transmettre la maquette de celui-ci ou encore vos questions directement par email : compliance.france@foreverliving.fr

Nous vous conseillons de consulter les procédures concernant l'utilisation des logos Forever et la charte graphique, que vous trouverez sur votre espace FBO dans les « Outils »/ « Outils téléchargeables »/ « Outils business »/ « Guide business et logos Forever »

Ce document est évolutif et susceptible d'être mis à jour au fil du temps. Par conséquent, les FBO qui auront développé leurs sites devront se tenir informés de l'évolution de la politique digitale et numérique de FLP France.

Attention, vous êtes responsables du contenu présent sur votre site et Forever ne sera pas tenu pour responsable en cas de poursuite.